

<b>Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail Haute-Garonne</b> <b>Déclaration liminaire CGT au 22 novembre 2013.</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les rapports annuels 2012 des acteurs de prévention, la synthèse du CHSCT ministériel du 15 octobre établissent un constat accablant et redoutable : l'ensemble des indicateurs sont au rouge, plus d'accidents, plus de suicides et de tentatives en lien avec le travail, explosion des troubles liés aux risques psychosociaux, à l'organisation du travail, conflictualité, harcèlements, épuisements professionnels.....Le diagnostic d'une aggravation nette des conditions de vie au travail des agents s'impose à tous. Si cet état des lieux semble partagé, les réponses divergent fortement !

Ainsi, la Dgfi a réagi en convoquant les Organisations Syndicales pour annoncer la création d'un baromètre social, sous forme d'enquêtes en ligne auprès des agents.

La CGT a décidé de ne pas y participer !

**Pour nous, le temps des thermomètres n'est plus d'actualité.**

**A quoi sert de multiplier les thermomètres quand on se refuse à soigner le malade ?**

L'affichage a des limites qui sont aujourd'hui largement atteintes.

De même, nous nous interrogeons sur la responsabilité du plus haut niveau, à développer la souffrance des agents, comme en témoigne cet extrait d'un discours ministériel :

« Nos choix sont assumés et revendiqués. Les directions de Bercy sont touchés, mais pas plus que les autres. Nous sommes conscients des interrogations des agents des Douanes. Les missions de cette direction sont confirmées et le projet stratégique devra les reprendre. Il est clair que des agents devront se trouver une autre affectation au sein de la Direction des Douanes, voire une autre administration. Une cellule d'accompagnement personnalisée sera mise en place. »

**A cette annonce brutale, les agents des Douanes ont répondu massivement hier, exprimant leur solidarité face à cette politique de réduction des missions publiques.**

58% de grévistes en Midi-Pyrénées, 100% à la direction régionale, des services fermés à Auch, Gaillac et Cahors, mais aussi une délégation de 1800 manifestants (1 agent sur 10) venus de tout le pays avec le soutien exemplaire de tous les syndicats a interpellé le Ministre devant Bercy.

La raison principale du mal-être des agents provient de la destruction, tous les ans, de milliers d'emplois et la diminution de nos crédits. Les conséquences de ces choix politiques ont des répercussions graves sur l'état de santé des personnels des ministères économiques et financiers.

La crédibilité du Ministère et des directions à mettre en œuvre des réponses concrètes aux difficultés des agents, à l'urgence de la situation sociale, est mise en cause.

**La santé au travail doit devenir une priorité effective et non un affichage !**

**Il faut passer des déclarations d'intention aux actes !**

En exemple, le groupe de travail « amiante » du 20 septembre a permis d'établir un état des lieux de tous les services au regard des préconisations ministérielles. Un travail important de mise à jour a été réalisé et doit maintenant inviter les directions à s'engager dans de véritables plans d'actions.

**De même, les réorganisations permanentes et non concertées doivent stopper** : celles-ci sont décidées et mises en œuvre dans des délais qui évacuent le dialogue social et bafouent de plus en plus les règles statutaires. Le Ministre doit affirmer et mettre en œuvre une orientation donnant aux représentants des personnels, à chaque niveau, un droit de regard préalable sur toute transformation envisagée, tel que le prévoit d'ailleurs l'article 57 du décret 2011-774 du 28 juin 2011.

**C'est pourquoi nous demanderons l'abandon immédiat du dispositif d'accueil des usagers professionnels à la Dgfi, dans le cadre de l'abaissement du seuil aux téléprocédures**, défini par les notes de la direction générale du 7 octobre et de la direction régionale du 21 octobre. Là aussi, l'autorité du secrétariat général, des CHSCT à faire respecter les réglementations en vigueur, vis-à-vis des directions est aussi mise en cause.

Ainsi, cela fait maintenant plus de trois ans que nous demandons la prise en compte de ce principe : avant d'examiner les documents relatifs aux travaux immobiliers, nous souhaitons partir d'abord du travail réel des agents.

Les agents n'ont pas à adapter leur travail en fonction des projets immobiliers !

Les directions, singulièrement la Dgfi se distinguent à ne pas respecter notre demande.

Nous réaffirmons qu'il nous semble essentiel de partir du travail réel des agents, des missions pour agir sur l'environnement et son aménagement, et non l'inverse !

**La négociation engagée dans le cadre de l'accord Fonction publique, nous donne l'occasion de reformuler ces exigences ainsi que celle du droit à l'expertise agréée. Elle doit aussi permettre la révision de la cartographie des CHSCT dans un périmètre départemental et inter directionnel, au profit d'un travail de proximité.**